



Règlement Raid Bomb'AMOS UCPA

Article 1 : Organisation et assurance

1.1- Les organisateurs et l'assurance

L'**Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA)** est une association à but non lucratif Loi de 1901, numéro SIRET 77568204001717 dont le siège social est situé au 17 rue Rémy Dumoncel 75698 Paris Cedex 14,

Une assurance est contractée auprès de l'assureur ALLIANZ IARD pour les concurrents et les bénévoles

AMOS BORDEAUX Sport Business est une école de commerce dont l'adresse est 29, rue Robert Caumont - Bâtiment T - 33000 BORDEAUX

1.2 -Personnes ressources

Vincent Altinier

Responsable événementiel UCPA

Port : 06 71 92 31 05 E-mail : valtinier@ucpa.asso.fr

Théo GRUAS

Chargé de mission événementiel UCPA r

Port : 0681135522 E-mail : tgruas@ucpa.asso.fr

Paul Antoine Lesage

Responsable du projet - AMOS

Port : 07 77 39 79 05 E-mail : paulantoinelesage@hotmail.fr

Aïnhua Lopez

Responsable sportif - AMOS

Port : E-mail : amosraiducpa@gmail.com

Loïc Bour - AMOS

Responsable bénévole et sécurité

Port : 06 35 50 43 54 E-mail : amosraiducpa@gmail.com

Site internet: <http://www.raidbombamosucpa.jimdo.com>

Article 2 : Inscriptions – pièces à fournir – remboursement

2.1 – Condition d'inscription

Pour la course confirmée

· L'épreuve est ouverte aux participants licenciés auprès de la Fédération Française de Triathlon et non licenciés (avec certificat médical datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve) et à partir de 16 ans (avec autorisation parentale).

Règlement Raid Bomb'AMOS UCPA

. Une équipe composée uniquement de mineurs ne pourra pas prendre part à la course.

Pour la course découverte:

. L'épreuve est ouverte aux participants licenciés de la Fédération Française de Triathlon et non licenciés (avec certificat médical datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve) et à partir de 10 ans (avec autorisation parentale).

. Une équipe composée uniquement de mineurs ne pourra pas prendre part à la course.

. L'ensemble des concurrents doivent être couvert **par une assurance individuelle accident et assurance une responsabilité civile**.

. Tous les concurrents autorisent les organisateurs à exploiter son droit à l'image à des fins promotionnelles.

. L'inscription à l'épreuve vaut l'acceptation du règlement pour chaque coéquipier.

2.2 – Pièces à fournir pour l'inscription :

- le **bulletin d'inscription** dûment complété soit sur le site internet, soit par le bulletin d'inscription papier signé par les deux équipiers.

- copie d'une **licence sportive** en cours portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou un **certificat médical** ou sa copie mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition de moins d'1 ans.

- Une attestation sur l'honneur du participant attestant de son aptitude à savoir nager, ou tout document pouvant attester de cette capacité (ASSN, BNSSA, BPJEPS AAN)..

- Pour les mineurs (à partir de 10 ans), fournir une **attestation parentale**.

2.3 – Les frais d'engagement

Les frais d'engagement comprennent l'inscription au raid, l'organisation, le prêt de matériel, un lot souvenir, les ravitaillements prévus, le repas du midi et la participation à la soirée Possibilité d'achat de ticket repas supplémentaire.

Le dossier d'inscription est à compléter et à régler sur le site <https://raidbombamosucpa.jimdo.com/inscriptions>

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

2.5 - Remboursement - forfait

En cas d'événements mettant en danger l'intégrité physique des participants ou rendant impossible l'organisation de la compétition, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les épreuves composant le raid. En cas de force majeure rendant impossible le déroulement total ou partiel de la course l'organisateur ne peut être tenu de rembourser les frais d'engagement versés par les participants.

Article 3 : les épreuves - le parcours

Date du raid	Samedi 1 juillet 2017	
Lieu du raid	Site de Bombannes (Commune de Carcans, 33121)	
Les horaires	30/06/17 15H-18H	Retrait des dossards
	01/07/17 7H	Retrait des dossards / ouverture du village
	9H	Accueil des coureurs, échauffement suivi du briefing
	10 H	Départ course confirmée
	12 H	Ouverture restauration
	15 H	Fin de la course confirmée
	15 H30	Remise des prix de la course confirmée et fin de la restauration
	15 H	Départ de la course découverte
	18 H	Fin de la course découverte et remise des prix
	20 H	Fin de la journée et repas du soir (supp 10€)
	21 H	Début de soirée (animé par DJ ALS)

Coût	RAID DÉCOUVERTE	30 €
	Tarif étudiant	25 €
	RAID CONFIRME	35 €
	Tarif étudiant	30 €
Date limite d'inscription	Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jour J (dans la limite des 400 coureurs)	

	Course découverte	Course confirmée
Les disciplines sportives & les distances	<ul style="list-style-type: none"> ⑦ Course à pied – 2 KM ⑦ Vélo tout terrain – 12 KM ⑦ Paddle (ou canoë) – 800 M ⑦ Course d'orientation – 4 balises/activités <ul style="list-style-type: none"> - Tir à l'arc - Slackline - Crossfit - Disque golf ⑦ Course à pied – 2 KM 	<ul style="list-style-type: none"> ⑦ Course à pied – 12 KM ⑦ Vélo tout terrain – 30 KM ⑦ Run & Bike – 8 KM ⑦ Swim & Paddle – 2 KM ⑦ Course à pied – 500 M
Distance totale & durée de l'effort estimé	16 KM (hors course d'orientation) soit 3 à 4h heures d'effort	52,5 KM soit 4 à 5 heures d'effort
Format de l'épreuve	Equipe de 2	Equipe de 2
Ravitaillement prévus	2	2
Parcours	Balisé en milieu naturel	

. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou des raisons climatiques. Les concurrents devront alors suivre les nouvelles consignes.

. Le parcours sera indiqué aux concurrents lors du briefing avant le départ.

. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue, trop important, constaté par le service médical de l'organisation.

. Les épreuves se dérouleront en semi-autonomie, chaque concurrent, devra être équipé d'un système d'hydratation (gourde, camelbak)..

. Les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de porter le dossard de la course tout au long des épreuves.

3.1 – VTT

Les parcours du VTT sur le raid confirmé 30 km et le raid découverte 12 km sont balisés. Chaque concurrent devra respecter le code de la route, dès qu'une route ou une piste cyclable sera empruntée. **Port du casque obligatoire.**

3.2 – Canoë/Swim & Paddle

Cette épreuve s'effectuera sur le Lac d'Hourtin (Carcans Maubuisson) sur une distance de 800m pour le raid découverte et 2 km (Swim & Paddle) sur le raid confirmé. Chaque participant est muni d'un canoë (raid découverte) et d'un paddle par équipe (raid confirmé).

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les rameurs et pour les canoës. Ainsi que du leash pour les stand up paddle.

Article 4 : chronométrage, bonus, pénalités, porte horaire

4.1 – Chronométrage

Le chronométrage sera pris sur la totalité du parcours.

- Seul le comité de course est habilité à donner le départ.
- Le temps ne sera validé que lorsque les deux équipiers auront franchi la ligne d'arrivée.
- Le temps total des pénalités sera ajouté du temps total du raid.
- Les résultats définitifs seront communiqués sur le site : <https://raidbombamosucpa.jimdo.com/>

4.2 – Pénalités

Tout litige relatif à la transgression du présent règlement sera arbitré par le comité d'organisation. Les éléments de règlement ci-dessous devront être impérativement respectés sous peine de disqualification et/ou pénalité :

Voici une liste non exhaustive des faits de course entraînant des pénalités de 3h:

- Passage obligé au point de contrôle sous peine de rajout de temps.
- 2 ou 3 sur un même VTT lors d'un Bike&Run
- Détérioration de clôture, champs, propriété privée...
- Les épreuves se déroulant sur une zone protégée, le non-respect de la charte éco durable entraînera des pénalités.
- Manque de respect envers les contrôleurs, les randonneurs ou les propriétaires
- Port du gilet de sauvetage obligatoire pour le paddle et le canoë
- Port du casque obligatoire pour le VTT sous peine de disqualification.
- Utilisation de GPS avec cartes intégrées
- Téléphone portable utilisé autrement que pour prévenir les secours.

4.3 – Abandon

L'abandon d'une équipe où l'un des membres d'une équipe entraînera le forfait de l'ensemble de l'équipe, l'équipe sera déclassée de la compétition.

4.3 bis – Modalités de course

L'ensemble des épreuves doivent être réalisées par l'équipe entière.
Les membres de l'équipe doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée.

4.4 – Durée maximale des épreuves

Le début des épreuves est prévu à 10h00 pour la course Confirmée et l'arrivée à 15h maximum.

Le début des épreuves est prévu à 15h00 pour la catégorie Découverte et l'arrivée à 18h30 maximum.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes même si le temps maximum de passage (5h) fixé par l'organisation n'est pas, ceci pour des raisons de sécurité (nuit, reprise de la circulation, fin d'autorisation temporaire.) ou par décision de l'organisation.

Article 5 : assistance médicale – sécurité

Concernant l'organisation :

Un dispositif de premier secours est assuré pendant l'intégralité de la compétition, un poste de secours sera établi au niveau de la Pagode, l'équipe de secours sera composée à minima de 3 secouristes, l'organisation mettra à la disposition de l'équipe de secours un véhicule tous terrains afin de leur permettre sur l'intégralité des parcours.

- **Sur l'eau** sera prévue une embarcation motorisée, équipée de matériel de premiers soins avec à son bord un sauveteur diplômé du BNSSA (en plus des effectifs de secours prévus à la Pagode) en sus du pilote en liaison radio avec le poste de secours et l'organisateur.
- **Sur la route**, des signaleurs bénévoles assureront la protection des passages dans les carrefours.

Concernant les concurrents :

Les concurrents doivent porter le dossard de la course tout au long des épreuves. Les dossards doivent être visibles pendant la course et portés par chaque membre de l'équipe.

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité aux épreuves et doit veiller à être en bonne condition physique et pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Mais il peut à tout moment durant le déroulement de l'épreuve demander une assistance.

Article 6 : matériel

Matériel obligatoire (par personne)

- Système d'hydratation
- Couverture de survie
- Casque
- VTT

Matériel recommandé

- Combinaison
- Chaussure de VTT
- Kit de réparation

Matériel interdit

- Sont interdits les VTT électriques.

Chaque concurrent est responsable de son matériel et du matériel prêté par l'UCPA ainsi que de la mise en place et de la récupération de celui-ci dans le parc à vélos. Le parc à vélo est encadré par les bénévoles sur les entrées et sorties. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci durant le déroulement de la journée.

Les paddles ; les gilets de sauvetage et les pagaies sont fournis par l'UCPA (impossibilité d'utiliser sa propre embarcation) et ils ne sont pas numérotés. Ils sont choisis librement par les concurrents au moment de l'embarquement. Le port du gilet est obligatoire pour le rameur durant la réalisation de l'épreuve Swim and Paddle. Le gilet de sauvetage doit être porté et attaché sur la totalité du parcours nautique sous peine de disqualification de l'équipe.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dues au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité, ainsi que des pertes ou vols de matériel.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course.

Article 7 : Droit à l'image

Par sa participation au Raid, chaque concurrent autorise expressément AMOS-UCPA à utiliser son image captée pendant la compétition, à des fins notamment promotionnelles.

Article 8 : L'esprit du Raid

L'esprit sportif de cette manifestation passe par le respect de l'environnement et la courtoisie envers les concurrents, les bénévoles et les organisateurs.

Sur le parcours emprunté, le marcheur est prioritaire par rapport au coureur et au cycliste. Le coureur est prioritaire par rapport au cycliste.

L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, masculines et féminines.

L'assistance extérieure pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course.

Il est interdit de rouler dans le parc à vélo.

En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres et des organisateurs.

Article 9 : Récompenses

Le podium est réparti par épreuve comme suit :

- 3 premières équipes masculines de la course Confirmés
- 3 premières équipes féminines de la course Confirmés
- 3 premières équipes mixtes de la course Confirmés
- 3 premières équipes masculines de la course Découverte
- 3 premières équipes féminines de la course Découverte
- 3 premières équipes mixtes de la course Découverte
- 10 équipes tirées au sort

Article 10 : Soirée et Hébergement.

A partir de 19h, notre chef de l'Origin'All Café préparera un repas convivial autour d'une Pasta Party accompagné d'un dessert et d'un café. Le prix du repas est à 10€
Réservez votre dîner en vous inscrivant directement sur le site
<https://raidbombamosucpa.jimdo.com/>

Par la suite de 21h à 02h00 cette première édition du Raid Bomb'AMOS-UCPA se clôturera par une soirée.

Pour les plus festifs et les personnes souhaitant passer le weekend sur le Domaine de Bombannes, le camping de la Dune Bleue propose des offres d'hébergements pour les participants.

Renseignements sur <https://raidbombamosucpa.jimdo.com/>